

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL DE L'EST

ADINFER

PLAN DE ZONAGE

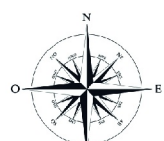
PLUI ARRÊTÉ LE 05.12.19

PLUI APOUVÉ LE 10.12.20

Dossier réalisé avec
le bureau d'études :



Échelle : 1/5000^{ème}



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTE

03. 21. 220. 200
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR
f t y i

Légende

☐ Limite communale
☐ Cimetière
☐ Emplacement réservé
☐ Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination au titre de l'article L.151-11 du Code de l'urbanisme.
☐ Nouvelle construction
☐ Secteur d'Orientations d'Aménagement et de Programmation
↓ Création d'accès possible sur une partie du mur

Limites de zones

Ua : Zone urbaine dense correspondant aux centres-villages anciens
Ub : Zone urbaine moins dense correspondant aux extensions plus récentes des tissus urbains
Uj : Zone urbaine correspondant aux jardins.
1AU : Zone à urbaniser
A : Zone agricole
As : Secteur de la zone agricole présentant des enjeux naturels
N : Zone naturelle

Éléments à protéger

◆ Éléments de patrimoine urbain ou naturel à protéger au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
◆◆◆ Éléments de patrimoine naturel à protéger au titre de l'article L.151-23 du Code de l'Urbanisme : linéaire végétal
◆ Espace boisé classé au titre de l'article L.113-1 du Code de l'Urbanisme
◆◆ Éléments à préserver au titre de l'article L.151-38 du Code de l'Urbanisme : chemin

Installations agricoles

★ Installation agricole classée
★ Installation agricole non classée

Éléments de patrimoine	
Números	Désignation
1	Calvaire
2	Monument aux morts
3	Eglise Saint-Nicolas
4	Sûlt remarquable
5	Mur à protéger, création de percées

Emplacements réservés			
Números	Désignation	Bénéficiaire	Surface (m²)
1	Accès	Commune	477
2	Accès	Commune	260
3	Accès	Commune	389

